

Guide pour développer un réseau collectif de veille citoyenne en Éducation permanente (FWB)

Introduction et contexte

La **veille citoyenne** se définit comme « le regard porté par les citoyens sur la mise en œuvre de l'action publique afin de veiller au respect des engagements » ¹. En d'autres termes, il s'agit pour des citoyens de **suivre, analyser et influencer** les actions des pouvoirs publics en toute indépendance. Cette démarche s'inscrit pleinement dans les objectifs de l'**Éducation permanente** en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), qui vise l'**analyse critique de la société**, la **stimulation d'initiatives démocratiques et collectives** ainsi que le développement d'une **citoyenneté active** et l'exercice des droits dans une perspective d'émancipation ². Le décret Éducation permanente précise en effet que les associations reconnues doivent favoriser chez les adultes une **prise de conscience critique des réalités de la société**, le développement de **capacités d'analyse et d'action**, et des **attitudes de participation responsable** à la vie sociale, économique, culturelle et politique ³.

Dans un contexte de **complexité institutionnelle** et de **crise de confiance** envers le politique, la veille citoyenne apparaît comme un outil d'**empowerment collectif**. Elle permet aux citoyens d'exiger des comptes (redevabilité), de mieux comprendre les politiques publiques et de proposer des alternatives ⁴ ⁵. Cette implication directe du public contribue à réduire le sentiment d'impuissance civique et à renforcer la démocratie, en complément des dispositifs participatifs classiques (consultations, conseils consultatifs, etc.). De plus, la veille citoyenne répond aux enjeux contemporains tels que la lutte contre la **désinformation** et la promotion de la **transparence** de la vie publique. Elle est encouragée par les instances internationales : par exemple, l'Union européenne souligne le rôle essentiel des organisations de la société civile pour ancrer une véritable culture démocratique ⁵.

Ce guide propose un ensemble de **bonnes pratiques** et un **plan d'action détaillé** pour développer un réseau collectif de veille citoyenne, en accord avec le cadre réglementaire de l'Éducation permanente et en relevant les défis du secteur. Bien que centré sur la FWB (Belgique francophone), il intègre également des éléments comparatifs internationaux afin d'offrir une perspective élargie. L'objectif est de fournir aux acteurs associatifs et aux citoyens engagés un outil pragmatique pour mettre en place et faire vivre un réseau de veille citoyenne **inclusif, efficace et pérenne**, au service d'une société plus juste, critique et participative.

Cadre réglementaire de l'Éducation permanente (FWB)

Le développement d'un réseau de veille citoyenne doit s'inscrire dans le respect du **cadre réglementaire** de l'Éducation permanente en FWB. Le *Décret du 17 juillet 2003* (modifié en 2018) encadre les actions d'éducation permanente menées par les associations sans but lucratif. Il en définit l'objet de la manière suivante : soutenir des associations qui visent à développer, principalement chez les adultes, une **analyse critique de la société**, une **participation active** et une **émancipation individuelle et collective**, en privilégiant l'initiative démocratique et la découverte des droits par la

pratique ² ³ . Autrement dit, pour être reconnue et soutenue, une association d'éducation permanente doit :

- Produire des **analyses de la société** sur des thématiques importantes (sociales, économiques, politiques, culturelles, environnementales...).
- Porter un **regard critique** sur ces réalités, en fournissant du contexte, des données objectives et en ouvrant des pistes d'action.
- Toucher un **large public adulte**, notamment issu de milieux populaires, via des supports accessibles (publications en ligne ou papier, conférences, etc.).
- Favoriser la **citoyenneté active**, c'est-à-dire encourager les membres du public à s'impliquer, par exemple au travers de débats, d'ateliers ou de contributions bénévoles.

Ces critères peuvent tout à fait être remplis par un projet de veille citoyenne bien conçu. Par exemple, l'initiative *Ouaisfi.eu* – un collectif récent en FWB – répond à ces exigences en publiant des **dossiers thématiques** documentés (économie, citoyenneté, guerre économique, information), assortis de **sources variées et de données chiffrées**, accessibles gratuitement en ligne (site web en licence libre, PDF téléchargeables) pour un **large public**, tout en impliquant les citoyens via des contributions sur GitHub et l'organisation d'ateliers-débats ⁶ . Ce type de projet fournit une **preuve de concept** que la veille citoyenne peut s'inscrire dans le champ de l'Éducation permanente tout en respectant son esprit (indépendance, visée émancipatrice) et sa lettre (critères du décret).

En pratique, une association qui souhaite structurer un réseau de veille citoyenne sous le label Éducation permanente devra déterminer sous quel **axe d'action** du décret elle se positionne. Le plus pertinent est l'**axe 1** (« Participation, éducation et formation citoyennes »), éventuellement combiné avec l'axe 3 (« Services, outils et recherche ») si le projet comporte une forte composante de production d'outils ou de recherches documentaires ⁷ ⁸ . Une association déjà reconnue en Éducation permanente peut valoriser des actions de veille citoyenne dans son programme, pour autant qu'elles respectent les conditions fixées (p.ex. nombre minimal d'activités, caractère transversal) ⁹ ¹⁰ . À noter qu'une démarche de veille citoyenne qui ambitionne une reconnaissance officielle doit préparer un **plan d'action sur 5 ans** (contrat-programme) indiquant comment elle remplira les missions du décret, ainsi qu'un dispositif d'**évaluation annuelle** de ses activités ⁹ ¹¹ . Il est donc recommandé d'intégrer dès le départ ces exigences dans la conception du réseau (voir Plan d'action plus loin).

Enjeux et défis de la veille citoyenne en Éducation permanente

Mettre en place un réseau collectif de veille citoyenne présente de grands **enjeux démocratiques**, mais aussi des **défis importants**, notamment dans le contexte du secteur de l'Éducation permanente.

Enjeux stratégiques et apport de la veille citoyenne

- **Redevabilité démocratique** : La veille citoyenne renforce le **contrôle citoyen** sur l'action publique en veillant au respect des promesses et des normes. Des citoyens organisés qui surveillent les politiques publiques contribuent à un meilleur **équilibre des pouvoirs** et peuvent détecter des **dysfonctionnements** à corriger ¹² . En rendant les informations publiques plus compréhensibles et accessibles, ils permettent à la société civile de demander des comptes aux décideurs. Par exemple, un rapport citoyen bien documenté peut mettre en lumière des problèmes dans la gestion d'un budget communal et pousser à des correctifs. L'impact stratégique de ces actions se manifeste par une influence accrue sur l'**agenda politique** : les autorités, sensibilisées par les analyses citoyennes, peuvent être amenées à ajuster leurs priorités ou à mieux communiquer sur leurs actions ⁵ .

- **Transformation de la participation civique** : La veille citoyenne est un levier d'**empouvoirement** (empowerment) car elle transforme des citoyens passifs en acteurs informés et capables de proposition ¹³ ⁴ . Elle complète utilement les mécanismes formels de participation (consultations, conseils) qui sont parfois perçus comme insuffisants. En impliquant directement des citoyens dans la collecte d'informations, l'analyse et le plaidoyer, le réseau de veille favorise une **culture civique active**. Les personnes qui y contribuent développent des compétences (recherche, analyse critique, usage d'outils numériques) et un sentiment d'efficacité politique accru. À terme, cela peut contribuer à réduire la défiance envers les institutions en **resserrant le lien** entre gouvernants et gouvernés.
- **Information comme bien commun** : Considérer l'information publique comme un **commun** est un principe clé de la veille citoyenne ¹ . En partageant librement les données, analyses et sources, on permet leur réappropriation par d'autres (journalistes, enseignants, associations). Cette ouverture maximise la diffusion de la connaissance et son impact social. C'est pourquoi les projets de veille citoyenne adoptent souvent des politiques de **données ouvertes** et de **licences libres** pour leurs productions (voir Bonnes pratiques).

Obstacles et défis à surmonter

Malgré ses atouts, la mise en œuvre d'un collectif de veille citoyenne se heurte à plusieurs **obstacles** qu'il convient d'anticiper :

- **Complexité administrative et accès à l'information** : Le fonctionnement de l'État et des administrations est souvent complexe, cloisonné entre niveaux de pouvoir, ce qui rend le suivi difficile ¹⁴ . L'accès aux données publiques, bien qu'en progrès (open data), reste partiel ou **peu lisible** pour le grand public. Un réseau de veille devra développer une expertise pour naviguer dans les méandres administratifs et exploiter les sources d'information disponibles (documents officiels, statistiques, budgets, etc.). Par ailleurs, obtenir des informations précises peut exiger de recourir à des outils comme le droit d'accès aux documents administratifs, ce qui peut être long et technique.
- **Manque de ressources et de compétences** : Les initiatives citoyennes fonctionnent souvent avec peu de moyens. Le secteur associatif en Éducation permanente fait face à des contraintes budgétaires et ne peut déployer des équipes aussi étoffées que les institutions publiques. De plus, mener une veille efficace requiert des compétences variées : analyse de données, maîtrise du numérique, connaissance juridique, communication... Or, ces compétences ne sont pas automatiquement présentes dans chaque association. L'un des défis est donc de **mutualiser les ressources** entre partenaires et de **former** les volontaires pour qu'ils montent en compétence. Le manque de financement dédié peut aussi freiner l'expansion du réseau. Un plaidoyer pour la reconnaissance et le soutien financier de ces activités (via subsides publics ou mécénat) est souvent nécessaire.
- **Freins culturels et sociaux** : On observe une **faible culture civique** dans certaines franges de la population ainsi qu'une certaine **méfiance envers l'action collective** et les institutions ¹⁵ . Convaincre des citoyens de s'engager dans un réseau de veille peut prendre du temps, d'autant plus si ceux-ci ont l'impression que "cela ne sert à rien" ou qu'ils ont été déçus par le passé. La **fracture numérique** constitue un autre frein majeur : les publics moins connectés ou moins à l'aise avec les outils digitaux risquent d'être exclus de la démarche si on n'y prend garde ¹⁶ . Enfin, l'**infobésité** (surabondance d'information) et les **fausses informations** peuvent noyer les citoyens dans un flot confus, ce qui rend d'autant plus importante la médiation par un collectif

de veille. Ce dernier devra donc travailler la **pédagogie** (rendre l'info claire, triée) et aller vers les publics éloignés (approches de terrain).

- **Enjeux politiques et éthiques** : Toute action de veille citoyenne peut être perçue comme dérangeante par certains responsables. Il peut y avoir des **résistances de la part d'élus** ou d'administrations, surtout si la veille met au jour des manquements ou pose des questions sensibles ¹⁷. Il faut donc s'attendre à devoir faire preuve de diplomatie et d'indépendance. Par ailleurs, sans précautions, une initiative de veille pourrait être **récupérée par des intérêts particuliers** ou instrumentalisée politiquement ¹⁸. Pour éviter cela, il est indispensable de définir une **gouvernance ouverte et transparente** (voir plus loin) : charte d'éthique, pluralisme, validation collégiale des informations, etc., afin de garantir l'**impartialité** du travail de veille.

En résumé, le réseau collectif de veille citoyenne doit trouver des **stratégies pour surmonter ces obstacles** : simplifier l'information pour le public, assurer l'**inclusion numérique et sociale**, mutualiser efforts et savoir-faire, et bâtir une légitimité par la qualité de son travail. La section suivante détaille les bonnes pratiques identifiées pour y parvenir.

Bonnes pratiques pour un réseau de veille citoyenne efficace

Sur base des expériences existantes et des analyses du secteur, on peut dégager plusieurs **principes et pratiques clés** qui contribueront à la réussite d'un réseau de veille citoyenne. Ces bonnes pratiques touchent à l'**inclusion du public**, aux **formats d'action innovants**, à la **gouvernance du réseau** ainsi qu'aux **partenariats et ressources** à mobiliser.

Inclusion et accessibilité

Pour que la veille citoyenne ait un impact réel, elle doit impérativement toucher **tous les publics**, y compris les personnes éloignées des circuits classiques de l'information. Voici quelques pratiques recommandées :

- **Langage clair et vulgarisation** : Éviter le jargon administratif ou technique dans les communications. Chaque fois que c'est possible, expliquer les termes complexes en mots simples. Par exemple, un collectif a fixé pour règle que chaque terme technique soit expliqué en ≤ 150 mots dans ses publications ¹⁹. De même, fournir des **résumés clairs** en introduction des rapports facilite la compréhension par un large public.
- **Formats accessibles** : Multiplier les formats de diffusion pour s'adapter aux préférences et contraintes de chacun. Concrètement, cela signifie proposer les résultats de veille sous forme de **brochures papier** (pour les personnes peu connectées), d'**infographies visuelles** simplifiant des données complexes, de **vidéos courtes** explicatives, etc. Le numérique doit être complété par du **présentiel** : par exemple, organiser des **réunions de quartier**, des séances d'info locales où l'on présente les conclusions de la veille et où les citoyens peuvent poser des questions ¹⁶. L'objectif est de **dépasser la fracture numérique** en allant vers les publics moins connectés.
- **Multilinguisme et adaptation culturelle** : En FWB, la barrière de la langue est moindre qu'ailleurs (public majoritairement francophone), mais il peut être utile de prévoir des **traductions** de certains contenus dans d'autres langues courantes (anglais, arabe, turc...) si l'enjeu s'y prête, notamment dans les quartiers très multiculturels. Plus généralement, adapter les références culturelles et les exemples utilisés dans les analyses pour qu'ils parlent aux différents groupes de la société.

- **Éducation aux médias** : Intégrer dans la démarche de veille des actions de formation à l'esprit critique et aux médias. Par exemple, on peut consacrer des ateliers à comment vérifier une information, comment repérer un biais, etc. Ces ateliers, en plus de renforcer les compétences des participants, créent des **espaces d'expression horizontaux** où chacun peut partager son point de vue et apprendre des autres ¹⁶ . Cela alimente la dynamique collective et consolide une **communauté de veille** informée et solidaire.

En résumé, une veille citoyenne **inclusive** passe par le **multicanal** (en ligne et hors-ligne), la clarté du message et la formation, afin que l'information produite soit réellement **appropriée par le plus grand nombre** ⁴ ¹⁶ .

Formats d'action innovants et outils numériques

Pour attirer et mobiliser les citoyens, un réseau de veille doit innover dans ses formats d'action. Il ne s'agit pas seulement de publier des rapports classiques, mais d'inventer des manières participatives et engageantes de faire de la veille. Quelques exemples de formats et d'outils ayant fait leurs preuves :

- **Médias participatifs locaux** : La création d'un média géré par et pour les citoyens est un excellent moyen de diffuser les résultats de la veille tout en impliquant des volontaires dans la production de contenu. Par exemple, dans le Hainaut, le magazine *Snooze* est distribué dans 37 points d'info jeunesse, avec des articles co-écrits par des jeunes et des citoyens sur des enjeux locaux ²⁰ . Ce type de journal participatif permet de toucher un public diversifié et de valoriser la parole citoyenne.
- **Plateformes hybrides (numérique + présentiel)** : S'inspirer de démarches de *budget participatif* ou de *concertation hybride* comme à Metz (France), où les contributions en ligne sont combinées à des ateliers en présentiel ²⁰ . Pour la veille citoyenne, on peut imaginer une plateforme web où les citoyens signalent des problèmes ou partagent des données (par ex. un portail où chacun peut uploader des photos d'incivilités, de chantiers en retard, etc.), couplée à des réunions publiques régulières où ces informations sont débattues avec les autorités. L'important est de **lier le virtuel et le réel** pour donner plus de poids aux constats et favoriser la confiance ²¹ .
- **Cartographie collaborative et balades urbaines** : Proposer aux citoyens de contribuer à des **cartographies** interactives (par ex. cartographier les lieux problématiques ou ressources d'un territoire : friches, infrastructures manquantes, etc.) grâce à des outils ouverts (type OpenStreetMap). Cela peut être combiné avec des **balades urbaines** thématiques où, munis de ces cartes, les participants parcourent le quartier pour observer concrètement les enjeux identifiés ²² . Ces méthodes rendent la veille plus **concrète et ludique**, tout en produisant des données réutilisables.
- **Hackathons de données** : Organiser des **ateliers d'analyse de données publiques**, ouverts aux débutants, pour exploiter ensemble des jeux de données (budgets, statistiques communales, rapports d'activité, open data, etc.). L'approche *hackathon* sur une journée permet de **mixer compétences** (citoyens, codeurs, analystes, journalistes) et de faire émerger rapidement des résultats (visualisations, découvertes d'anomalies...) ²² . Il est important de prévoir des animateurs pour guider les novices et de se concentrer sur des objectifs concrets (par ex. "Que nous apprennent les données sur les dépenses en logement de notre commune ?"). À l'issue, les trouvailles sont partagées largement.

- **Combinaison des modalités** : De manière générale, il est recommandé de **multiplier les points d'entrée** dans la veille ²³ . Un même projet peut comprendre un site web collaboratif, un groupe Facebook ou Fediverse pour échanger rapidement, des réunions mensuelles, des ateliers en bibliothèque, etc. Chaque citoyen intéressé doit pouvoir trouver une façon de participer qui lui convienne, en fonction de ses compétences et de son aisance (certains préféreront écrire, d'autres parler, d'autres coder...). Cette diversité de formats accroît la **résilience** et la portée du réseau.

Côté outils numériques, le choix devra se faire dans l'esprit de l'Éducation permanente : privilégier des outils **ouverts, peu coûteux et transparents**. Par exemple, on peut créer un site web statique (Jekyll, Hugo...) hébergé gratuitement sur GitHub Pages ou un autre service, pour publier les analyses sans frais ²⁴ . Le code source du site et les données pourraient être accessibles publiquement (sur GitHub ou une forge ouverte équivalente) afin que n'importe quel citoyen puisse auditer le travail, proposer des améliorations (pull requests) ou réutiliser les contenus sous licence libre ¹⁹ . De même, utiliser des logiciels libres pour les travaux collaboratifs (pads, wiki, Nextcloud pour le partage de fichiers, etc.) garantit l'**indépendance technologique** du réseau et évite de confier des données sensibles à des plateformes commerciales. Enfin, documenter les méthodes (par ex. comment on a collecté telle info, quelles sources ont été croisées) fait partie des bonnes pratiques à formaliser : cette **documentation continue** pourra être centralisée sur un wiki ou un dépôt, afin d'assurer la **transmission des savoirs** au sein du collectif et au-delà ²⁵ .

Gouvernance ouverte et mutualisation

La réussite d'un réseau collectif repose sur une **gouvernance solide, transparente et partagée**. Voici des principes à appliquer :

- **Charte commune et éthique** : Dès la création du réseau, élaborer collectivement une **charte** qui énonce les valeurs, objectifs et méthodes de travail. Cette charte servira de référence pour tous les membres et partenaires. Elle peut par exemple préciser les engagements en matière de **vérité** (publier uniquement des informations vérifiées), d'**impartialité politique** (la veille n'est au service d'aucun parti), de **collégialité** (les analyses majeures sont relues par plusieurs personnes), de **respect de la vie privée** (flouter les données personnelles, etc. le cas échéant) et de **diffusion libre** des résultats. Une charte ouverte à la signature publique peut également renforcer la crédibilité externe du réseau.
- **Organisation coopérative** : S'inspirer des modèles **collaboratifs et horizontaux**. Par exemple, fonctionner par groupes de travail thématiques ou locaux, avec des coordinateurs élus ou tournants, plutôt qu'une structure hiérarchique stricte ²⁶ . Impliquer à la fois des **citoyens bénévoles** et éventuellement des **experts** (universitaires, professionnels) au sein d'un comité de pilotage peut enrichir les perspectives tout en maintenant l'ancrage citoyen. Certaines initiatives envisagent de créer un **comité de lecture** mixte citoyens/experts pour valider la qualité des analyses publiées ²⁷ . La prise de décision peut se faire sur base du consensus ou d'un vote des membres actifs, en conservant une transparence totale (comptes rendus publiés en ligne).
- **Mutualisation inter-collectifs** : Plutôt que d'agir en vase clos, il est recommandé de **mettre en réseau** les différents collectifs de veille citoyenne existants ou naissants. Un **réseau inter-collectifs** au niveau de la FWB permettrait d'échanger les retours d'expérience, de partager des ressources (outils, guides méthodologiques) et d'éviter les doublons dans le suivi de certains sujets ²⁸ . Par exemple, si une association A surveille les politiques de logement et une association B les questions environnementales, elles gagneraient à partager leurs découvertes, voire à monter des actions communes sur l'intersection des deux (ex: insalubrité des logements

impactant la santé). La mutualisation peut prendre la forme d'une plateforme commune, de réunions périodiques entre collectifs, ou même d'une fédération reconnue officiellement.

- **Licences libres et communs informationnels** : Comme évoqué, tout le travail de veille citoyenne gagnerait à être placé sous **licence libre** (par ex. CC BY-SA 4.0 pour les textes, Open Database License pour les données) ²⁵. Cela garantit que les productions du réseau forment un **commun** librement réutilisable par d'autres collectifs, par des chercheurs, des journalistes, etc. Cette ouverture est bénéfique à la société civile dans son ensemble et évite la concurrence stérile entre organisations. De plus, elle offre une visibilité accrue aux travaux (par effet de diffusion virale si les documents sont repris ailleurs). Adopter un fonctionnement en commun inclut également de **documenter en continu** les démarches (sur un wiki par exemple) et de conserver une **archive accessible** de tous les comptes rendus, analyses, données récoltées. Ainsi, le savoir accumulé ne se perd pas même si des bénévoles partent, et de nouveaux arrivants peuvent se mettre à jour facilement ²⁵.

En somme, une gouvernance ouverte, adossée à une charte et à des pratiques transparentes, est le meilleur rempart contre les dérives et assure la **pérennité** et la **crédibilité** du réseau de veille citoyenne ²⁹. C'est aussi un atout pour obtenir la confiance des financeurs et des pouvoirs publics, en montrant que la démarche est sérieuse, inclusive et au service de l'intérêt général (et non d'une clique).

Partenariats et ressources

Dernier aspect non négligeable : un réseau collectif de veille citoyenne ne pourra prospérer sans créer des **partenariats stratégiques** et mobiliser divers types de ressources.

- **Synergies avec d'autres associations** : Le secteur associatif en Éducation permanente est vaste en FWB, avec des organisations travaillant sur la citoyenneté, les droits humains, l'environnement, etc. Il est judicieux de tisser des liens avec ces acteurs. Par exemple, une collaboration avec des **universités populaires** ou des centres de formation permettra de bénéficier de formateurs pour les ateliers, ou de relayer les analyses auprès de leurs publics ³⁰. Des **médias associatifs** ou locaux peuvent servir de relais pour la diffusion des résultats de veille ³⁰. En retour, le réseau de veille peut alimenter ces partenaires en informations pertinentes. Ces synergies créent un **écosystème** favorable à la participation citoyenne.
- **Appui des autorités publiques** : Bien que la veille citoyenne se veuille indépendante, il peut être opportun de rechercher un **appui institutionnel** sous forme de subventions ou de reconnaissances officielles. En particulier, viser la **reconnaissance Éducation permanente** (si l'association porteuse du réseau ne l'a pas déjà) permettra d'obtenir un financement structurel sur base d'un programme d'actions quinquennal ¹¹. Cette perspective nécessite de formaliser le projet (statuts associatifs, organes de gestion) et de **déposer un dossier** dans les délais requis (actuellement, les dossiers de demande de reconnaissance EP doivent être introduits avant le 31 mars de l'année précédant la période de subvention) ³⁰. Par ailleurs, à un niveau plus local, des **pouvoirs locaux** éclairés (communes, provinces) pourraient soutenir ponctuellement des activités de veille (mise à disposition de salle, petite aide logistique) car cela rejoint l'intérêt public.
- **Ressources humaines bénévoles et professionnelles** : Un réseau de veille citoyenne reposera en grande partie sur l'**engagement bénévole**. Il faudra donc consacrer du temps à **animer la communauté** : valoriser les contributions de chacun, maintenir la motivation (par exemple en célébrant les victoires, même petites, ou en offrant des opportunités de montée en compétences). Toutefois, certaines tâches techniques ou de coordination peuvent nécessiter du

personnel **professionnel** (ne fût-ce qu'à temps partiel) pour assurer la continuité. Avoir ne serait-ce qu'un **coordinateur rémunéré** peut fortement aider à structurer le réseau au quotidien (prise de rendez-vous, suivi de planning, gestion du site...). Le financement EP ou des fonds projet peuvent couvrir ce type de poste.

- **Formation et expertise** : Comme mentionné, il est crucial de former les participants. On pourra chercher des partenariats avec des organismes spécialisés en **Open Source Intelligence (OSINT)** ou en **Open Data** pour monter des modules de formation adaptés aux citoyens. Par exemple, solliciter un collaborateur de l'Open Knowledge Belgium ou un membre d'une association de journalistes d'investigation pour apprendre aux volontaires comment exploiter les données publiques disponibles, comment lire un budget, comment vérifier une information en ligne, etc. De même, des professeurs ou chercheurs en science politique, en économie, en droit administratif pourraient être mis à contribution pour éclairer le collectif sur des thématiques complexes. Ces contributions d'experts peuvent souvent être obtenues à titre gracieux ou dans le cadre de leur mission universitaire (tiers-mission).

En résumé, le réseau de veille citoyenne doit s'inscrire dans un **réseau d'alliances** plus large. Cela lui permettra de démultiplier son impact, de pallier ses faiblesses (manque de moyens, de compétences spécifiques) et d'assurer sa **soutenabilité à long terme**. Un adage bien connu du secteur résume cela : *« seul on va plus vite, ensemble on va plus loin »*.

Éléments comparatifs hors de Belgique

Bien que la présente initiative s'ancre en Fédération Wallonie-Bruxelles, il est enrichissant d'examiner des exemples internationaux de veille citoyenne ou de démarches analogues, afin d'en tirer des enseignements.

- **France – Transparence et open data avec Regards Citoyens** : Un exemple notable est l'association **Regards Citoyens** en France, fondée en 2009. Ce collectif de citoyens bénévoles s'est donné pour mission de rendre le fonctionnement des institutions démocratiques plus transparent en exploitant les **données publiques** ³¹. Ils ont créé des applications web comme *NosDéputés.fr* et *NosSénateurs.fr*, qui agrègent et republient sous forme accessible l'ensemble des données sur l'activité du Parlement (présence des élus, interventions, votes, etc.), tout en permettant aux internautes de commenter et d'analyser ces informations ³². Regards Citoyens utilise exclusivement des logiciels libres et publie le code source de ses projets, incarnant ainsi les valeurs d'ouverture et de réutilisation des données. Leur travail, salué par un prix éthique, illustre comment un **collectif citoyen auto-organisé** peut influencer le débat public et inciter les institutions à plus de redevabilité. Pour un réseau de veille en FWB, c'est une source d'inspiration en matière d'open data, de technologie civique (civic tech) et de rapport constructif avec les institutions (en France, les données parlementaires sont maintenant plus ouvertes en partie grâce à leur plaidoyer).
- **Mouvements citoyens anti-corruption – exemple de la Macédoine** : Dans des contextes socio-politiques différents, on voit également émerger des réseaux de veille citoyenne axés sur la **lutte contre la corruption** et la surveillance des pouvoirs. En Macédoine, par exemple, un mouvement citoyen récent a mis en place un **réseau de vigilance** à l'échelle nationale pour suivre les marchés publics, les actions des gouvernements locaux et tout **mauvais usage des ressources publiques** dans les municipalités ³³. Cette "alliance des citoyens macédoniens" s'appuie sur des campagnes d'enquête, des canaux de lanceurs d'alerte sécurisés, et une mobilisation de la diaspora pour exercer une pression internationale ³⁴ ³⁵. L'initiative montre

l'importance d'une approche **structurée et courageuse** de la veille citoyenne dans des environnements où les contre-pouvoirs institutionnels sont faibles. Bien que le contexte belge soit différent (corruption moins systémique, institutions démocratiques plus établies), on peut retenir de cet exemple l'idée d'articuler la veille citoyenne avec des mécanismes de protection des témoins/lanceurs d'alerte, et la nécessité d'être présent sur tout le territoire (y compris en zone rurale) pour ne laisser aucune zone d'ombre au suivi citoyen ³⁶ .

- **Autres expériences** : À travers le monde, de multiples initiatives s'apparentent à de la veille citoyenne : observatoires citoyens de l'environnement (où des habitants mesurent la pollution locale), plateformes de surveillance des promesses électorales (par ex. des ONG qui font le suivi post-élections des engagements), ou encore réseaux de vigilance communautaire sur les budgets municipaux (ex. les *citizen report cards* en Inde qui évaluent les services publics). Ces expériences convergent vers une même leçon : la **participation citoyenne informée** peut considérablement améliorer la qualité des politiques publiques et la confiance envers celles-ci, à condition qu'elle soit prise au sérieux et intégrée aux processus (d'où l'importance du plaidoyer auprès des décideurs pour reconnaître ces contributions).

En somme, si la veille citoyenne en Éducation permanente a ses spécificités belges (cadre légal, acteurs locaux), elle s'inscrit dans un **mouvement global** qui vise à redonner du pouvoir d'agir aux citoyens face aux défis communs (transparence, efficacité de l'action publique, justice sociale). S'inspirer de ce qui se fait ailleurs permet d'éviter de repartir de zéro et d'adopter des **pratiques éprouvées**, tout en adaptant leur mise en œuvre au contexte de la FWB.

Plan d'action détaillé pour la mise en œuvre

Pour passer de la théorie à la pratique, nous proposons un **plan d'action en plusieurs étapes** qui guidera le développement du réseau collectif de veille citoyenne. Ce plan s'échelonne dans le temps et couvre les aspects préparatoires, le déploiement et la consolidation du réseau. Chaque étape intègre les principes évoqués plus haut.

1. Cartographier les acteurs et besoins existants – *Diagnostic initial*

Commencez par une **cartographie** des initiatives existantes : recensez les collectifs citoyens, associations, groupes Facebook, etc., qui exercent déjà (même partiellement) une veille sur certains sujets en Wallonie et à Bruxelles. Parallèlement, identifiez les **besoins prioritaires** de vigilance citoyenne : par exemple, y a-t-il des domaines peu couverts par la société civile (ex.: suivi des politiques de santé, des marchés publics locaux, etc.) ? Cette phase peut donner lieu à un petit **rapport d'état des lieux** qui servira de base. Idéalement, publiez ces informations sous forme d'une base de données ouverte, pour amorcer le partage ²⁸ . Cette cartographie permettra aussi de repérer des personnes ressources et de cibler des premiers partenaires.

2. Constituer le collectif pilote et le réseau – *Mise en réseau des volontés*

Sur base du repérage, réunissez les acteurs motivés pour une première **assemblée constitutive**. Il peut s'agir de personnes issues d'associations d'éducation permanente, de mouvements d'éducation populaire, de groupes informels ou même de citoyens individuels intéressés. Lors de cette réunion (ou série de réunions), posez les **fondations du réseau** : accord sur la nécessité d'une veille mutualisée, définition d'objectifs communs, et création d'un groupe de coordination. C'est à ce moment qu'il faut décider de la **forme** du réseau : s'agira-t-il d'une simple plateforme informelle d'échange ou de la création d'une nouvelle ASBL fédérative ? En fonction des ambitions (par ex., si un financement officiel est visé, une structure ASBL sera nécessaire). Commencez modestement en fédérant 3-4 organisations pilotes, puis ouvrez progressivement à d'autres (réseau *inter-collectifs* élargi) ³⁷ . Assurez-vous aussi

d'impliquer des représentants de différentes régions (au moins une association par province et à Bruxelles, idéalement) pour couvrir l'ensemble du territoire FWB.

3. Élaborer une charte et un mode de gouvernance – *Cadre commun*

Travaillez collectivement à une **charte du réseau** (voir Bonnes pratiques – gouvernance). Celle-ci doit définir : la **mission** (ex: "Veiller, de manière citoyenne et pluraliste, à la transparence et à l'efficacité des actions publiques en FWB"), les **principes** (indépendance, bien commun, inclusion...), et les **règles de fonctionnement** (prise de décision, validation des informations, communication externe). En parallèle, définissez la gouvernance : qui coordonne ? Crée-t-on un **comité de pilotage** (et comment y sont choisis les membres) ? Quels groupes de travail thématiques ou territoriaux met-on en place ? Il est conseillé d'adopter un mode coopératif et d'éviter la concentration du pouvoir : par exemple, faire approuver les grandes orientations en assemblée générale des membres du réseau, avec transparence. Cette étape peut aboutir à un document formel partagé publiquement et soumis à l'adhésion de tout nouveau membre. Un tel **référentiel commun** consolide la confiance entre partenaires et crédibilise le réseau vis-à-vis de l'extérieur.

4. Renforcer les capacités : formation et inclusion – *Montée en puissance*

Avant de se lancer pleinement dans les activités de veille, assurez-vous que les participants disposent d'un socle de **compétences** adéquat et que le réseau est inclusif : - Organisez des **sessions de formation** pour les membres du réseau (bénévoles et permanents associatifs). Les thèmes peuvent inclure : méthodes de recherche d'information (OSINT, open data), analyse de budgets publics, techniques d'animation de discussion, communication et vulgarisation, usage des outils numériques collaboratifs... Des formateurs issus de partenaires (journalistes, experts open data, etc.) peuvent intervenir.

- Mettez en place des **ateliers d'éducation aux médias** pour élargir le groupe de citoyens impliqués, notamment dans les quartiers populaires ou zones rurales. Ces ateliers, animés en présentiel, serviront à la fois de recrutement de nouveaux veilleurs et de service rendu au public (développer l'esprit critique).

- Définissez une **stratégie d'inclusion** : par exemple, prévoir un budget (ou du temps bénévole) pour créer des supports papier à chaque grande enquête publiée, et leur distribution via des relais associatifs locaux (centres communautaires, bibliothèques, maisons de jeunes) ¹⁶ ³⁸. De même, identifier des *référénts locaux* qui puissent toucher les publics non connectés (p.ex. un animateur qui présente le projet aux aînés d'un village).

- Installez les pratiques de **langage clair** et de traduction si nécessaire, conformément aux principes d'inclusion évoqués précédemment.

En renforçant ainsi les capacités internes et en sensibilisant de nouveaux publics, vous préparez le terrain pour une veille citoyenne large et efficace.

5. Développer les outils collaboratifs et la documentation – *Infrastructure du commun*

Mettez en place les **outils techniques** qui vont soutenir l'action du réseau : - Créez le **site web** du projet (ou une section dédiée sur un site existant) où seront publiés les résultats de veille, les actualités du réseau, et éventuellement un blog. Optez pour une solution légère et ouverte (un site statique, ou un CMS open source sur un hébergement associatif). Assurez la présence d'un **espace de téléchargement** pour les rapports en PDF, de flux RSS ou autres outils de suivi pour le public intéressé ²⁴ ³⁹.

- Mettez en place un **réseau interne** pour la collaboration : par ex., un wiki pour rédiger à plusieurs, un outil de suivi de projet (Trello/Nextcloud Deck ou autre) pour planifier les tâches, une mailing-liste ou forum pour les discussions. Un dépôt Git (sur GitHub, GitLab ou une forge libre) peut servir à la fois de lieu de rédaction collaborative (via Markdown) et de **base de données versionnée** pour toutes les infos collectées ²⁸. Par exemple, Ouaisfi.eu documente publiquement ses dossiers via un dépôt GitHub, ce qui permet transparence et contributions extérieures.

- Installez une **base de données ouverte** si pertinent, pour stocker les données brutes récoltées par la veille (par ex. jeux de données extraits de documents PDF, résultats de demandes FOIA, etc.), en veillant à anonymiser si nécessaire. Publiez-la en open data avec métadonnées standard (JSON-LD ou CSV) pour qu'elle soit facilement réutilisable ⁴⁰.
- Rédigez au fur et à mesure un **guide méthodologique** (sur le wiki ou en PDF) qui décrit comment le réseau opère : cela inclut les workflows (de la collecte d'info à la publication), les templates utilisés (fiche d'analyse type), les règles de citation des sources, etc. Ce document vivant facilitera l'intégration de nouveaux bénévoles et la reproductibilité de la démarche.

L'ensemble de ces outils et documents constituent **l'infrastructure commune** du réseau de veille citoyenne. Ils doivent être pensés pour durer, être ouverts et évolutifs.

6. Lancer des actions pilotes de veille – Premières victoires

Il est temps de passer à l'action concrète en initiant quelques projets pilotes, qui serviront de **démonstration** et d'apprentissage : - Choisissez 2 ou 3 thématiques ou terrains pilotes en vous basant sur le diagnostic initial (étape 1) et l'intérêt des membres. Par exemple : le suivi d'un **budget communal** sur un enjeu (ex.: les dépenses liées au climat), l'analyse de **l'accessibilité des services publics** dans une région, ou la surveillance de la **mise en œuvre d'une politique** particulière (ex.: plan d'inclusion numérique régional).

- Constituez pour chaque projet pilote une **équipe dédiée** mélangeant les compétences (des personnes à l'aise avec les chiffres, d'autres avec l'écriture, etc.). Fixez des **objectifs clairs** : par ex., publier un rapport dans 4 mois, ou créer une carte interactive, ou organiser une soirée de restitution publique.
- Appliquez les méthodes définies : exécution de la collecte d'informations (demandes de documents aux administrations si besoin, fouille de sites officiels, interviews éventuellement), analyse collaborative via les outils, puis rédaction en langage clair. Pensez à inclure un encadré "Comment nous avons travaillé" dans chaque production pour jouer la carte de la transparence méthodologique.
- Publiez les résultats sous tous les formats prévus (web, PDF, résumés graphiques) et organisez des **événements de présentation**. Invitez-y la presse locale, les associations amies, et bien sûr les citoyens. C'est l'occasion de montrer le savoir-faire du réseau et de recruter de nouveaux volontaires intéressés par la démarche.
- Recueillez les **retours** du public, des autorités et des partenaires sur ces pilotes. Qu'est-ce qui a bien fonctionné ? Qu'est-ce qui doit être amélioré (format trop technique ? difficulté d'accès à certaines données ?) ? Utilisez ces enseignements pour affiner les guides méthodologiques et les outils.

Ces succès pilotes, même modestes, apporteront de la **visibilité** au réseau et prouveront son utilité. Ils pourront servir de vitrine lors de demandes de soutien financier ou d'élargissement du réseau.

7. Évaluer l'impact et ajuster – Amélioration continue

Dès le démarrage des activités, prévoyez un système d'**évaluation** régulier afin de mesurer l'impact du réseau de veille et d'ajuster la stratégie : - Définissez quelques **indicateurs clés** en lien avec vos objectifs. Par exemple : le **nombre de citoyens impliqués** activement (et l'évolution de ce nombre), le **nombre de contributions** (analyses publiées, événements organisés), les **données réutilisées** par d'autres (combien de fois vos données ouvertes ont été téléchargées ou citées ailleurs), ou encore des **changements concrets** obtenus (une recommandation citoyenne reprise par un élu, une amélioration de service suite à votre alerte, etc.) ³⁹.

- Collectez ces données d'impact au fil de l'eau : mettez en place un formulaire pour que les bénévoles reportent par ex. les retombées (articles de presse qui citent le réseau, réactions officielles obtenues...). Suivez la fréquentation du site web, le tirage des brochures, etc.
- Chaque année, réalisez un **rapport d'activité** synthétique du réseau : il récapitulera les actions menées, les résultats obtenus face aux indicateurs, les difficultés rencontrées. Ce rapport servira en interne (bilan pour les membres) mais pourra aussi être communiqué aux soutiens potentiels ou

autorités pour montrer la valeur ajoutée de la veille citoyenne.

- Organisez au moins une fois par an une **rencontre stratégique** de tous les membres pour discuter de ces évaluations et décider des ajustements : faut-il réorienter certaines thématiques ? Revoir la gouvernance ? Renforcer la formation sur tel point ? etc. Cette boucle de rétroaction garantira que le réseau reste **agile** et en phase avec les réalités du terrain.

L'évaluation n'est pas qu'un impératif administratif, c'est surtout un outil d'**apprentissage collectif**. En mesurant son impact, le réseau pourra mieux faire valoir son rôle et améliorer sans cesse ses pratiques.

8. Assurer la pérennisation du réseau – Ancrage et développement

Enfin, pensez dès le départ à la **soutenabilité à long terme** du projet : - Si ce n'est pas déjà fait, envisagez de formaliser le réseau en une entité reconnue. Par exemple, créer une **ASBL faitière** si le réseau était informel, ou adosser le projet à une ASBL existante qui porterait administrativement le programme. Cet ancrage juridique facilitera les interactions avec les pouvoirs publics et les financements.

- Préparez le **dossier de reconnaissance Éducation permanente** si tel est l'objectif. Sur base des expériences pilotes et du plan d'action affiné, élaborer un **contrat-programme sur 5 ans** comprenant vos objectifs, indicateurs, méthodologie (beaucoup des éléments décrits dans ce guide y figureront), et éventuellement des lettres de partenariats. Respectez bien les échéances (dépôt avant fin mars de l'année en cours pour une reconnaissance à l'échéance suivante, par exemple pour obtenir un premier subside fin 2026 dans le cas présent) ¹¹. La reconnaissance apportera un financement qui stabilisera le réseau, mais attention à conserver l'indépendance intellectuelle vis-à-vis du pouvoir subsidiant (ce qui est tout à fait possible en EP, la subvention n'impliquant pas un contrôle politique du contenu tant que le cadre du décret est respecté).

- Diversifiez les **sources de financement** : outre les subsides publics, envisagez de répondre à des appels à projets (par ex. fondations privées sur la participation citoyenne, programmes européens type Erasmus+ Youth ou Horizon Europe pour l'innovation démocratique, etc.). Le **mécénat** d'entreprises locales socialement responsables (via des dons en services, matériel) peut aussi être sollicité prudemment, en veillant à éviter tout conflit d'intérêts.

- **Communication et visibilité** : Continuez d'accroître la notoriété du réseau auprès du grand public et des médias. Tenez un discours positif sur l'apport de la veille citoyenne (insister sur les succès, les améliorations concrètes obtenues grâce aux citoyens). Cette image publique sera utile pour rallier de nouveaux membres et convaincre de nouveaux soutiens.

- **Renouvellement** : Pensez à la relève. Un réseau citoyen doit sans cesse intégrer de nouvelles forces vives pour ne pas s'essouffler. Mettez sur les jeunes (collaboration avec des étudiants via des projets pédagogiques, etc.), tout en gardant les aînés impliqués (qui apportent du temps disponible et de la mémoire historique).

En suivant ces étapes, le réseau collectif de veille citoyenne passera du stade d'initiative émergente à celui d'**acteur établi** de l'Éducation permanente, capable d'avoir un impact durable.

Conclusion

Développer un réseau collectif de veille citoyenne est une aventure exigeante, mais riche de potentialités pour la démocratie. En mettant en œuvre les bonnes pratiques d'**inclusion**, de **transparence**, de **mutualisation** et en s'appuyant sur le solide cadre de l'Éducation permanente, un tel réseau peut devenir une véritable **force de transformation démocratique**. Lorsqu'elle est inclusive, bien gouvernée et techniquement outillée, la veille citoyenne permet en effet de convertir la conscience critique en action concrète, au bénéfice de toute la collectivité ⁴¹. En documentant rigoureusement ses

méthodes et en partageant largement ses résultats, le collectif maximise sa **visibilité** et son **impact** positif sur la société.

Ainsi, en réponse tant au cadre réglementaire qu'aux enjeux contemporains du secteur, la veille citoyenne s'impose comme un outil d'**émancipation citoyenne** par excellence : un moyen pour les citoyens de reprendre prise sur les affaires qui les concernent, de co-construire une société plus transparente et plus juste, et de raviver la promesse démocratique par la participation de tous. Les défis sont nombreux, mais en suivant ce guide et en adaptant ses préconisations à la réalité du terrain, les acteurs associatifs disposent désormais d'une feuille de route pour bâtir ensemble ce réseau de vigilance citoyenne au service du bien commun.

Sources : Ce guide s'appuie sur le Décret Éducation permanente de la FWB ² ³, sur des analyses récentes de la veille citoyenne en Wallonie-Bruxelles ⁴² ²⁸, sur l'exemple du projet Ouaisfi.eu ⁶ ¹¹, ainsi que sur des cas inspirants hors de nos frontières tels que Regards Citoyens en France ³² ou des mouvements de surveillance civique à l'international ³³. L'ensemble des contenus, lorsqu'ils ne sont pas de la rédaction originale, sont référencés aux sources indiquées en note. Ce document est lui-même conçu dans l'esprit de l'Éducation permanente : **librement réutilisable** (CC BY-SA) et **évolutif**, il pourra être enrichi au fil des expériences de terrain et des contributions des lecteurs intéressés.

¹ ⁴ ⁵ ¹² ¹³ ¹⁴ ¹⁵ ¹⁶ ¹⁷ ¹⁸ ²⁰ ²¹ ²² ²³ ²⁵ ²⁶ ²⁸ ²⁹ ³⁷ ³⁸ ³⁹ ⁴⁰ ⁴¹ ⁴² Veille citoyenne en Fédération Wallonie-Bruxelles : enjeux stratégiques, inclusion et perspectives - ouaisfi.eu

<https://ouaisfi.eu/dossiers/2025/06/29/veille-citoyenne-fw.html>

² ³ ⁷ ⁸ ⁹ ¹⁰ Microsoft Word - 20030717s27856.doc

https://gallilex.cfwb.be/document/pdf/27856_006.pdf

⁶ ¹¹ ¹⁹ ²⁴ ²⁷ ³⁰ Ouaisfi.eu : de la veille citoyenne artisanale à une démarche d'analyse critique en règle - ouaisfi.eu

<https://ouaisfi.eu/dossiers/2025/06/30/pourquoi-nous.html>

³¹ ³² Regards Citoyens — Wikipédia

https://fr.wikipedia.org/wiki/Regards_Citoyens

³³ ³⁴ ³⁵ ³⁶ Macedonian Citizens Alliance

<https://www.macedonianalliance.com/macedoniancitizensalliance>